



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-335

Déposé le : 20.01.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Arrêt de production de la raffinerie Tamoil, une affaire chablaisienne ?

Texte déposé

Mardi 13 janvier, les 299 collaboratrices et collaborateurs de Tamoil apprenaient la suspension de l'activité de la raffinerie et le futur licenciement de 258 personnes. Cette annonce a fait l'effet d'un tremblement de terre dans tout le Chablais. Au courant des difficultés rencontrées par la raffinerie, les employé-e-s étaient informé-e-s de négociations pour la vente du site mais en tout cas pas de son arrêt.

Les premiers licenciements ont été annoncés pour février déjà. De nombreux drames personnels sont prévisibles. En effet, le travail dans une raffinerie est très spécifique et retrouver un travail pour certain-e-s après 10, 20 ou 30 ans dans ce domaine s'avère très difficile. Sans compter les apprenti-e-s (pas décompté-e-s dans les chiffres annoncés) en cours de formation qu'il s'agira de placer ailleurs.

Le Conseil d'Etat valaisan et les syndicats sont immédiatement intervenus pour négocier avec la direction un plan social et surtout la mise en place d'un chômage technique, puisque le propriétaire évoquait une reprise de la production dans les années à venir. En prévision de négociations difficiles, il sera nécessaire de mettre la plus grande pression possible auprès des dirigeants.

Dans cette optique, il faudrait avoir un maximum de personnes concernées autour de la table, représentants des employé-e-s et politiques en premier lieu.

En effet, cette affaire dépasse et de loin le seul canton du Valais : d'une part Tamoil possède un site comprenant des réservoirs et une gare de chargement à Aigle ; de l'autre, l'administration générale se trouve à Genève. Une quarantaine de employé-e-s vaudois-e-s et une vingtaine d'employé-e-s genevois-e-s sont concerné-e-s. De plus, les dommages collatéraux concernent des entreprises sous-traitants (fournisseurs de matériel, bureaux techniques, agences de placement temporaire, de nombreux postes temporaires ne sont pas comptés dans les chiffres annoncés, entreprises de génie civil, entreprises spécialisées dans les domaines électriques, mécaniques et de protection de l'environnement) vaudoises et valaisannes. Sans oublier la Satom, en mains des autorités vaudoises et valaisannes, qui travaille en partenariat étroit avec la raffinerie.

Relevons finalement que si la raffinerie avait jusqu'alors souvent fait la une des médias, c'était pour des questions de non-respect des normes de pollution plutôt que de survie de l'entreprise.

La sauvegarde des emplois est bien sûr primordiale, mais ne saurait occulter les problèmes d'assainissement des différents sites.

En conséquence de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- Compte-tenu de l'importance de l'entreprise tant pour le Chablais vaudois que valaisan et ses répercussions dans le canton de Genève, y a-t-il une coordination entre les Conseils d'Etats valaisans, vaudois et genevois pour traiter ce dossier ?
- Si oui, quelles sont les démarches que le Conseil d'Etat souhaite entreprendre ?
- Si non, quel suivi le Conseil d'Etat entend-il faire et quelles mesures entend-il prendre ?
- Dans l'hypothèse où les négociations pour un maintien ou une reprise ultérieure de la production devaient ne pas aboutir, des conditions sont-elles - ou seront-elles - fixées par les autorités à l'entreprise pour la remise en état des différents sites, s'agissant notamment de leur dépollution ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

X

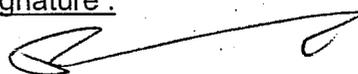
Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Patricia Dominique Lachat

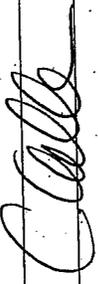
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

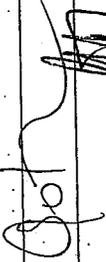
Signature :



Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

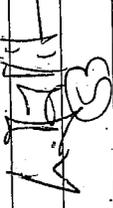
Aellen Catherine 

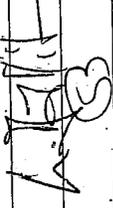
Ansermet Jacques 

Apothéoz Stéphanie 

Attinger Doepper Claire 

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne 

Ballif Laurent 

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Borloz Frédéric

Bory Marc-André

Bovay Alain

Brélaz Daniel

Brélaz François

Buffat Marc-Olivier

Buffat Michaël

Butera Sonya

Cachin Jean-François

Calpini Christa

Capt Gloria

Chapalay Albert

Chappuis Laurent 

Cherbuin Amélie 

Chevalley Christine

Chollet Jean-Luc

Chollet Jean-Marc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegny Gérald

Cretegny Laurence

Crottaz Brigitte

De Montmollin Martial

Debluë François 

Démétriades Alexandre 

Desmeules Michel

Despot Fabienne

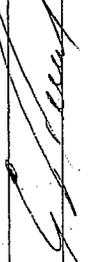
Devaud Grégory

Divorne Didier

Dolivo Jean-Michel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José 

Duvoisin Ginette 

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Cantone Fabienne 

Gander Hugues 

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Alice

Glauser Nicolas

Golaz Olivier

Grandjean Pierre

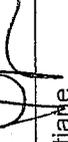
Grobéty Philippe

Guignard Pierre

Haldy Jacques

Hauray Jacques-André

Hurni Veronique 

Induni Valérie 

Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Junglaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014



Kernén Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric